

**DELIBERATION (2025-17)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Avis sur le PDA de Gondole

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents excusés : MM. Pierre DUPECHER, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le classement/l'inscription au titre des monuments historiques de l'OPPIDUM DE GONDOLE, en date du 20 mai 2009 ;
- Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection actuel autour du monument historique, fixé à 500 mètres ;
- Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;
- Vu le plan du périmètre délimité des abords présenté par l'Architecte des Bâtiments, et le rapport d'étude qui nous a été remis ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, **accepte** la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de périmètre délimité des abords sur sa commune, et ce sous réserve des éventuelles modifications auxquelles l'enquête publique pourrait donner lieu.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 8 avril 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 8 avril 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Patrick BOUDINHON